



À Pibrac, le 07 novembre 2024

A l'attention des riverains de la rue principale

INFORMATION MUNICIPALE

TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT

Rue principale – Avenue de Toulouse

Madame, Monsieur,

Toulouse Métropole en charge de la voirie, va réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement et du plateau ralentisseur situé devant l'entrée de l'école primaire de l'école de la Salle :

Du 18 au 22 novembre 2024 : plateau ralentisseur

- **Av de Toulouse** : devant l'entrée de l'école primaire de l'école de la Salle, reprise du plateau ralentisseur. Les travaux seront réalisés sous alternat en journée de 9h à 16h

Du 21 au 22 novembre 2024 : couche de roulement

- **Rue principale**, de l'impasse des capelles jusqu'à la rue des Fauvettes (après le croisement près de la poste)

Du 25 au 29 novembre 2024 : couche de roulement

- **Avenue de Toulouse**, de la rue des Fauvettes jusqu'au rond-point du Garage Ponsin Citroën

Ces travaux de réfection de la couche de roulement vont se dérouler de nuit, de 21h à 6h du matin sur route barrée. Afin de faciliter le travail de l'entreprise, et d'éliminer tout risque de stationnement de véhicules au démarrage de la reprise du chantier

chaque nuit, nous sommes malheureusement dans l'obligation d'interdire totalement le stationnement des véhicules jour et nuit pendant toute la durée du chantier sur les zones précitées. Un barriérage sera installé pendant cette période et un arrêté sera pris.

Le stationnement sera interdit sur la rue principale, du lundi 21 novembre 2024 à 8 heures jusqu'au mardi 22 novembre, 8 heures.

Le stationnement sera interdit sur l'Avenue de Toulouse, du lundi 25 novembre 2024 à midi jusqu'au vendredi 29 novembre, 8 heures.

Durant l'intervention les voies seront inaccessibles à la circulation. Des déviations et panneaux d'information seront installés pour vous guider.

Nous vous invitons à prendre vos dispositions pour stationner hors du chantier le temps des travaux.

Sachez que tout sera mis en œuvre pour limiter les impacts négatifs de cet aménagement. Nous sommes tout à fait conscients des nuisances sonores qui seront générées par les travaux, le passage des engins de chantier et les difficultés que vous allez rencontrer pour garer votre véhicule.

Nous restons à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires. Nous vous prions de nous excuser des gênes occasionnées par ces travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension, et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations

Brigitte HILLAT,
Adjointe au Maire,
Déléguée aux déplacements,
à la voirie et à la tranquillité publique.

